



## CAHIER DES CHARGES

### ORGANISATION DES MATCHS DE LA FINALE DE LA COUPE FESTIVAL U13

Le club candidat à l'organisation de la finale de coupe Festival U13 reconnaît avoir pris connaissance du cahier des charges ci-après et s'engage à les respecter.

**Article 1<sup>er</sup>** : Le club organisateur mettra à la disposition du District deux terrains où sont tracés 4 terrains + ½ terrain de foot à 8 ainsi que des vestiaires dans un état de propreté. Un état des lieux sera fait avant l'arrivée des équipes avec le responsable de la compétition.

**Article 2** : Le club organisateur mettra à la disposition du District une personne chargée de l'accueil des équipes, des arbitres et officiels. Cette personne assurera également la liaison entre le club et le District tout au long de la journée.

**Article 3** : Le club organisateur mettra à la disposition des arbitres des bouteilles d'eau en nombre suffisant.

Le club organisateur mettra à la disposition des équipes : deux packs de bouteilles d'eau.

**Article 4** : Toutes les modalités matérielles de l'organisation des ces journées seront précisées au cours d'une réunion tenue sur le terrain à laquelle participeront :

Pour le District :

- Le Président ou son représentant
- Le Président de la Commission Sportive
- Le Président de la Commission des Terrains

**Article 5** : Concernant l'organisation le club choisi par le District devra :

- Prévoir un espace précis et délimité pour favoriser la remise de la coupe et récompenses
- Prévoir un podium couvert pour le secrétariat de cette finale avec installation électrique.
- Prévoir un vestiaire arbitres permettant d'accueillir 6 arbitres

**Article 6** : Tous les cas non prévus au cahier des charges seront réglés selon les règlements en vigueur, au cours de la réunion prévue à l'article 4 ci-dessus.